

Contrat de Professionnalisation



Le public

- Personnes âgées de 16 à moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi âgés 26 ans et plus inscrits à Pôle Emploi

La durée

- CDD de 6 à 24 mois selon la durée de la formation (CDI possible)

Les avantages

Tranche d'âge	≤ Bac Général	≥ Bac Pro ou Technologique
Moins de 21 ans	55% du SMIC	65% du SMIC
Entre 21 ans et 25 ans	70% du SMIC	80% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC ou 85% du minimum conventionnel	

- Prise en charge du coût des heures de formation par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA)
- Salarié non comptabilisé dans les seuils sociaux et fiscaux
- Réduction générale des cotisations patronales (ex-réduction Fillon), au titre des gains et rémunérations n'excédant pas 1,6 Smic par an, pour les salariés de moins de 45 ans
- Exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale (à l'exception de la cotisation accidents de travail – maladies professionnelles) pour les salariés de 45 ans et plus
- Aides à l'embauche (Pôle Emploi)* :
 - Aide forfaitaire : jusqu'à 2.000 € versés pour l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus
 - Aide de 2.000 € cumulable avec l'aide forfaitaire pour l'embauche d'un demandeur d'emploi si 45 ans et plus

* soumises à conditions

Le rôle de l'ESCCOM

- Accompagnement dans le recrutement
- Montage du dossier administratif du contrat de professionnalisation et transmission à l'OPCA dans les 5 jours suivant l'embauche
- Suivi pédagogique et professionnel du salarié en collaboration avec le tuteur désigné par l'employeur

Votre contact

CHARGÉE DE RECRUTEMENT ET DES RELATIONS ENTREPRISES

Audrey SENENTE

04.93.85.16.67

a.senente@ecole-esccom.com

Formation en alternance
L'expérience en plus